n°7/2015
13 mars 2015

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE
46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS
Tél. : 01.42.46.94.42 email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr
http://www.ccrf.force-ouvriere.fr

INFORMATIONS CCRF

Groupe de travail directionnel « revue des missions »
13 mars 2015

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Directrice Générale,

Vous réunissez ce jour le troisième groupe de travail depuis le début de l'année.

Certains pourraient presque croire au miracle de la restauration d'un certain dialogue social à la DGCCRF !

Hélas, le principe de réalité nous extrait bien vite de cette belle illusion….

Avant même la mise en place du CT « personnels et missions » dans sa nouvelle structuration issue du scrutin du 4 décembre 2014 et l'examen, pour avis, de son règlement intérieur, vous avez cru bon de mettre la charrue avant les bœufs, en réunissant des GT de cette instance ; leur validité et leur légitimité sont, de la sorte, pour le moins contestables.

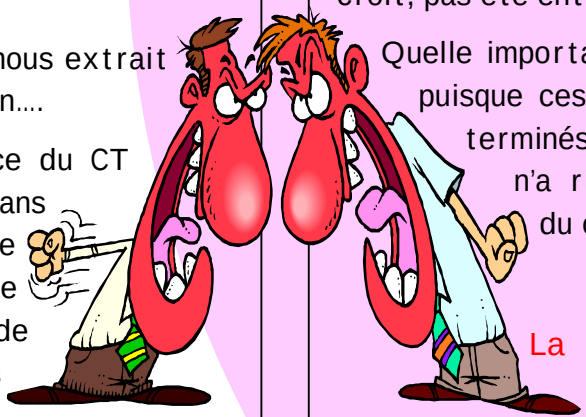

En outre, certains syndicats représentatifs à la DGCCRF, dont FO CCRF, ont été délibérément écartés, sous des prétextes fallacieux, du GT du 29 janvier portant sur l'articulation future du statut d'emploi d'Inspecteur Expert, GT faussement présenté comme lié à la CAP n° 2 (dont le règlement intérieur n'avait, de surcroît, pas été entériné non plus !).

Quelle importance, pourrions-nous penser, puisque ces deux premiers GT se sont terminés en eau de boudin … ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu du contexte !

La mise en place du CT « personnels et missions » aurait pu être pour vous l'occasion de démontrer une volonté d'ancrer un réel dialogue social dans la sphère DGCCRF … occasion ratée !

FORCE OUVRIERE
www.ccrf.force-ouvriere.fr

FO CCRF

Nous ne nous faisons plus guère d'illusions quant à votre volonté, voire votre goût à instaurer un vrai dialogue, où chacune des parties est à l'écoute de l'autre. Pour autant, nous pensons qu'il est encore temps de lutter contre les dogmes et la pensée unique qui régissent les orientations actuelles impactant le service public républicain, en particulier au travers de la revue des missions, guidée dans l'objectif premier d'opérer des coupes budgétaires drastiques.

Vous allez, évidemment, nous assurer que le périmètre des missions CCRF n'est pas remis en cause et que certaines missions sont même renforcées.

Nous vous objecterons que la mise en cause des missions CCRF ne résulte pas ce qui est couché sur un papier intitulé « cartographie des missions » mais d'un ensemble d'éléments, dont notamment :

- L'inadéquation moyens/missions, l'asphyxie dont pâtit la DGCCRF ayant d'ores et déjà conduit à l'abandon réel de missions sur l'ensemble du territoire national ; sur ce point particulier, nous vous rappelons que le GT directionnel du 13 novembre 2014 avait acté le fait que les mutualisations n'apportaient pas de solutions significatives ;
- L'application du protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés, qui acte une coupure entre ces deux niveaux et donne une délégation de pouvoir exorbitante aux Préfets pour définir et mettre en œuvre des priorités, chacun au niveau de son « territoire » qui implique un périmètre des missions CCRF à géométrie variable.

En rapprochant ce protocole de la charte de gestion des DDI du 5 janvier 2010 et de la circulaire du 19 décembre 2014 relative à la déconcentration de la gestion des agents en DDI, qui rappelle les principes de cette charte tout en masquant mal une volonté de s'attaquer au rôle des CAP nationales sous l'angle de la convergence des calendriers de gestion, il est évident que, si vous demeurez dans votre position de déni et de conformisme administratif, vous perdez le contrôle effectif tout à la fois des missions et des agents dont vous avez la charge !

Nous vous rappelons, par ailleurs, que la revue des missions « CCRF » ne saurait en aucun cas être décrochée de l'objectif ministériel de rétablissement de la chaîne de commandement et que la mission qui vous a été confiée par Bercy consiste à recenser les différents scénarios pour en évaluer les avantages et les inconvénients au regard de cet objectif.

Les discussions engagées sur la restructuration du réseau DGCCRF lors du GT directionnel du 13 novembre 2014 ont été soudainement et sans explications, interrompues avec l'annulation de la 2ème réunion prévue le 26 novembre.

La considération que nous vous devons, eu égard à vos fonctions, nous incite encore à penser que vous n'avez pas déjà rendu votre copie en passant outre le dialogue avec les organisations syndicales. Dans le cas contraire, nous saurions tirer toutes les conséquences du reniement des engagements portant sur un dialogue directionnel qui avaient été pris lors de la réunion du 21 octobre 2014 avec Mme Carole DELGA.

Nous espérons que vous comprendrez bien que, dans ces conditions, ce GT « informel » sur la revue des missions nous apparaisse presque incongru.

Nous avons néanmoins accepté de participer à ce GT, dans l'objectif de vous convaincre de l'absolue nécessité de tout mettre en œuvre sans délai pour faire bouger les curseurs avant qu'il ne soit définitivement trop tard pour les agents, les missions et …la DGCCRF.

IL Y A URGENCE,

Madame la Directrice Générale !

Nos fédérations syndicales ont demandé, lors du GT ministériel du 4 mars dernier, que le dossier de restructuration de la DGCCRF soit inscrit à l'ordre du jour du CTM programmé à la fin du mois.

Le rétablissement de la chaîne de commandement doit passer par la nécessaire confirmation de la dimension nationale des politiques publiques dévolues à la DGCCRF, assortie d'une garantie de la gestion des missions, des moyens et des personnels CCRF par la DGCCRF.

En conséquence, nous attendons aujourd'hui de votre part toute la lucidité et la volonté nécessaire, en ces temps de crise, pour rompre avec un passé destructeur pour le service public de contrôle économique et de protection du consommateur.

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM : _____ PRÉNOM : _____

GRADE :_____ INM :_____ TEMPS PARTIEL :_____%

AFFECTATION :_____

Déclare adhérer au syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE

Fait à :_____ le_____

(signature)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Possibilité de prélèvement bancaire sur 6 mois

FORCE OUVRIERE

www.ccrf.force-ouvriere.fr